

Valérie Péresse saisit le Ceser Ile-de-France sur les grands enjeux franciliens

25 février 2016 Valérie Péresse, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France est intervenue pour la première fois devant le Conseil économique, social et environnemental régional, le 25 février 2016. Elle a annoncé plusieurs sujets d'étude pour le Ceser dans le domaine des transports, de la culture et de l'habitat.

Valérie Péresse compte sur une collaboration étroite et fructueuse avec le Ceser. Elle souhaite s'appuyer pleinement sur l'expertise de la deuxième Assemblée régionale pour faire de l'Ile-de-France une collectivité plus ouverte, plus réactive, plus innovante.

La présidente saisira le Ceser sur le projet de budget 2016 de la Région, conformément au rôle qui lui est dévolu. Valérie Péresse a également annoncé plusieurs sujets de réflexion : l'analyse de l'impact que les dysfonctionnements des transports collectifs causent à l'économie francilienne ; l'évaluation économique des nouvelles mobilités ; le développement et l'amélioration de l'éducation artistique dans les lycées et l'habitat intelligent. Ces travaux devront s'insérer dans la problématique plus large de « Smart Région ».

Le Ceser, deuxième assemblée régionale

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France (Ceser) est une assemblée consultative.

Composée de 128 conseillers, elle représente la société civile francilienne.

Le Ceser émet des rapports et des avis sur les grandes orientations de politique régionale.

Elle a rappelé la diversité des compétences du Ceser, la qualité de ses travaux et l'importance de ceux déjà engagés, notamment sur l'avenir de la filière bois, la stratégie européenne de la Région Ile-de-France, l'insertion par l'activité économique et le dispositif régional d'accueil des touristes.

Jean-Louis Girodot, président du Ceser Ile-de-France a réaffirmé la détermination de l'Assemblée à accompagner utilement l'exécutif régional pour relever les grands défis régionaux.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95